

Affaires Juridiques
MLT

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n°2023/74 du 05 octobre 2023 portant délégation de fonctions aux Adjointes et Conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public n° 23033 de Service, en procédure adaptée, relatif à contrat de services d'utilisation du progiciel Marcoweb en mode hébergé (SaaS),

DECIDE :

Article 1 : De signer le marché n°23033 de Service suivant :

Décision n°	ATTRIBUTAIRE	OBJET	Montant annuel
2023/107	AGYSOFT 34790 Grabels	Contrat de services d'utilisation du progiciel marcoweb en mode hébergé (SaaS)	7 608,00 €HT

Article 2 : La durée du marché est de trois ans à compter du 13 janvier 2024.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

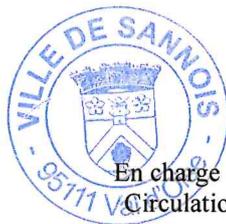
Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020
SANNOIS, le 06 octobre 2023
Pour le Maire et par délégation
Laurence TROUZIER-EVEQUE



Pour le Maire
Par délégation
La Directrice Générale des Services


C. NOUAILHETAS





Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du *Machonne 2023*.....

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - *2023.10.06.* - DC 2023 - *107 CC*

Publiée le *12 octobre 2023*.....